

PAROISSE SAINT PAUL

1094, avenue de la Trillade
84 000 AVIGNON



PRÉSENTATION DES COMPTES 2025

Le Conseil pastoral a pris connaissance et examiné les comptes de la paroisse au titre de l'année 2025.

Nous vous en proposons une présentation simplifiée. Ces éléments chiffrés sont tirés du compte de résultat établi par le service comptabilité du Diocèse, au vu des justificatifs produits par la paroisse, validé par un commissaire aux comptes.

Avant de tenter quelques commentaires, deux rappels préalables :

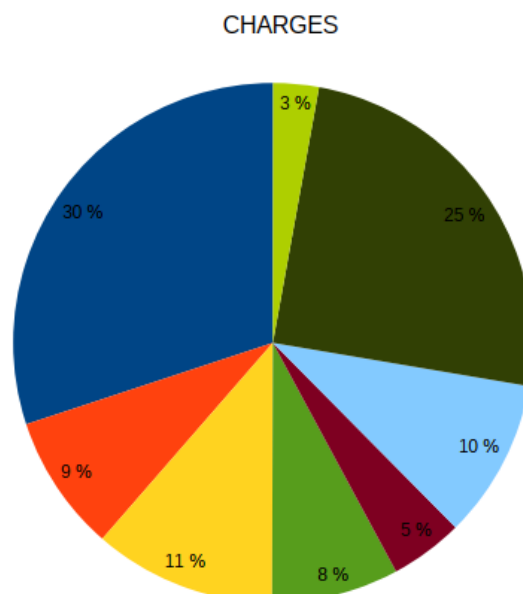
- Collecter de l'argent n'est pas une fin en soi et seule l'activité missionnaire donne sens à l'appel aux dons.

Les ressources d'une paroisse n'ont d'autre intérêt que de lui permettre de remplir sa mission au sein du territoire où elle est implantée. Plus concrètement, **permettre que les différentes activités pastorales puissent s'effectuer dans des conditions matérielles satisfaisantes.**

Paroisse St Paul – Charges 2025

Achats et charges externes	7947	30 %
Activités paroissiales-fournitures		
Abonnements – cierges	2251	9 %
Entretien- Maintenance (Chaudières-Apave...)	2998	11 %
Location Photocopieur-Internet FD-divers	2092	8 %
Assurances	1201	5 %
Taxe foncière-Impôt/Rev. Fonciers	2618	10 %
Reversements au diocèse		
Contribution de solidarité inter-paroissiale	6554	25 %
Amortissements	749	3 %
Total	26410	100 %

- Achats et charges externes
- Activités paroissiales-fournitures
Abonnements – cierges
- Entretien- Maintenance
(Chaudières-Apave...)
- Location Photocopieur-Internet
FD-divers
- Assurances
- Taxe foncière-Impôt/Rev. Fonciers
- Reversements au diocèse
Contribution de solidarité inter-paroissiale
- Amortissements



- La paroisse, entité canonique, sans personnalité juridique, n'est pas autonome, indépendante.
- Partie intégrante du diocèse, la paroisse doit lui manifester sa solidarité et plus largement à l'Église de France et universelle. Plus précisément, **la paroisse bénéficie des « services communs » du diocèse et il est de sa responsabilité, de notre responsabilité, de participer, en fonction de nos moyens au financement de ces services.** Cette participation de chaque paroisse, mise en place en 2023, est appelée « Contribution de solidarité inter-paroissiale et de couverture des charges communes ».

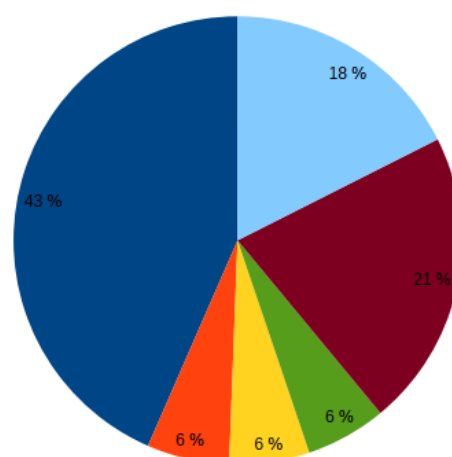
Paroisse St Paul – Ressources 2025

Quêtes	11148	43 %
Casuel	1526	6 %
Divers (cotisations caté-cierges...)	1486	6 %
Participations aux frais (Fonséca, MAD de St Henri..)	1490	6 %
Revenus de location Emplacement publicitaire St Henri	5504	21 %
Dons divers (dont contributions aux charges du 2° étage du presbytère)	4505	18 %
TOTAL DES PRODUITS	25659	100 %

SOLDE DEFICITAIRE de 751 €

- Quêtes
- Casuel
- Divers (cotisations caté-cierges...)
- Participations aux frais (Fonséca, MAD de St Henri..)
- Revenus de location Emplacement publicitaire St Henri
- Dons divers (dont contributions aux charges du 2° étage du presbytère)

RESSOURCES



Pour 2025, deux chiffres à retenir : Charges 26 400 € - Ressources 25 700 €. D'où une insuffisance de 700 €.

La générosité des paroissiens est toujours aussi conséquente et fidèle (Plus de 4 000 € de dons, dont 2 700 € pour l'aménagement de la chapelle).

Tributaire de produits exceptionnels et/ou précaires (Dons, location de l'emplacement publicitaire à St Henri, Fonséca...), **et faute de ressources régulières suffisantes que sont les quêtes et le casuel, la situation financière de notre paroisse saint Paul demeure fragile.**

Les membres du conseil pastoral sont à votre écoute pour échanger sur ces comptes, essayer de répondre à toutes vos demandes d'explications, de précisions et accueillir toutes propositions de nature à améliorer durablement les finances de notre paroisse.